



Procès-Verbal

Comité Syndical du

Jeudi 21 Mai 2026 à 18h30

Salle des fêtes –24390 BADEFOLS D’ANS

L’an deux mille vingt -six, le vingt et un mai à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de BADEFOLS D’ANS sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

Présents : GUEHENEUX Maud, CHAMPAGNE Marie, GRANDCHAMP Sylviane, VEZINES Privat, LAFUE Anne-Laure, ROMER Corinne, DESVAUX Rolande, COUSTILLAS Stéphanie, FERENCZI Guilaine, PUJOLS Jean-Louis, GODEY Christelle, DEPRAETE BISBROUCK Odile, TRENTMONT Estelle, MAGNEUX Marine, CHABANE Betty, BOADA Stéphane, SANCHEZ Claudine

Excusés : AGENEAU Elodie, BOUTOT Daniel, RENON Delphine, MARCOU Laetitia, MULLER Bénédicte, DE SCHOUTHEETE DE Tervarent Elodie

Étaient absents : LAGORCE Michel, CHAMPAGNE Jean-Marie, SEGALLA-GUIDONI Ilaria

Secrétaire de séance : Mme Sylviane GRANDCHAMP

ORDRE DU JOUR :

Nomination du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 28/04/2026

I – Affaires générales

I – 1 : Convention de délégation de la compétence Transports scolaires

Informations diverses

N° : 2026-013

Objet : Signature de la convention de délégation de compétences Transports scolaires

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NoTRé) ;

Vu le Code des Transports et le Code de l'Éducation qui attribuent aux Régions l'organisation des transports scolaires au sein de leur territoire, hors des périmètres de transports urbains ;

Vu l'article L.3111-9 du Code des Transports ;

Vu l'article L.1111-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La convention présentée a pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquelles la Région Nouvelle Aquitaine délègue à l'Autorité Organisatrice de second rang (le SIVOS), certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

La convention prendra effet à compter du 01/06/2026 jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2027-2028.

Décision

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

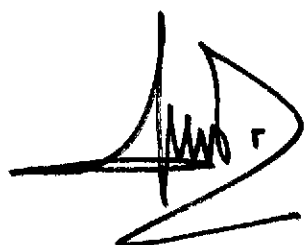
-AUTORISE la signature de la convention de délégation de compétence pour l'organisation et la mise en œuvre de transport scolaire avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Adopté à l'unanimité

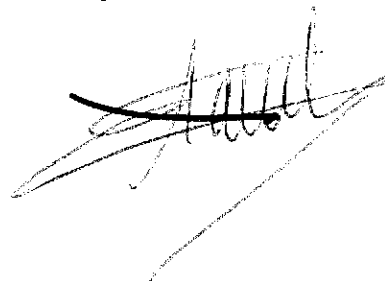
A la demande de Mr Le Président, une réflexion doit être menée afin de décider une révision du prix de la garderie. Ce devra être voté lors du prochain Comité Syndical qui aura lieu en juillet pour une mise en place à la prochaine rentrée de septembre.

La séance est levée à 20 heures.

**Le Président,
M. Jean-Louis PUJOLS**

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP' or similar, enclosed within a large, sweeping, handwritten flourish.

**La Secrétaire de séance,
Mme Sylviane GRANDCHAMP**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Grandchamp', written in a cursive style with a long, sweeping underline.